N° 7270-7271 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 3 et Samedi 4 Janvier 1896

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligues, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

PENDANT LA TRÊVE des confiseurs

On nous permettra de profiter de la courte période de calme qu'amène l'ouverture de chaque nouvelle année, pour parler aujourd'hui de toute autre chose que de politique.

Il y a temps pour tout et un lendemain de Jour de l'An paraît peu indiqué pour y recommencer la lutte des idées et l'exposition des principes.

Nous sommes pour l'instant, dans la semaine des visites et des contre-visites ; des souhaits et des salamalecks.

Il se débite plus de mensonges dans la première semaine de janvier que dans les 51 autres semaines de l'année. C'est la huitaine de l'hypocrisie.

Les congratulations y marchent de front avec les grimaces. On y souhaite des tas de choses qu'on ne pense pas. On y exprime du bout des lèvres des vœux qui sont à plusieurs kilomètres du cœur.

Ce n'est d'ailleurs pas d'une importance capitale.

Le congratulé, après avoir écouté le congratulant, avec une attention qui, d'après le programme ordinaire, doit revêtir l'aspect du ravissement le plus parfait, rend aussitôt au visiteur la monnaie de sa pièce.

Tous deux se passent alternativement la casse et le sené avec une abondance de sourires et un excès de cordialité tout à fait réjouissants pour l'observateur.

Ils se souhaitent de longs jours, une santé admirable et tout le tra-la-la de bonheur qu'un esprit imaginatif peut rêver.

On voit, au cours de cette curieuse semaine, le neveu souhaiter à l'oncle dont il doit hériter, une existence comparable pour la durée, à celle de Mathusalem.

Le médecin vient souhaiter à ses clients une santé parfaite alors que la réalisation d'un pareil souhait le mettrait dans l'obligation de prendre sa brèf délai une guitare et d'aller chanter dans les tours pour y gagner sa vie.

Et pendant que s'échangent tous ces vœux de bonne santé, le pharmacien sourit tranquillement derrière ses bocaux colorés en se disant que toutes ces paroles en l'air ne lui feront pas vendre pour un sou de moins de julep gommeux ou de pâte de guimauve.

La période du jour de l'an offre naturellement au chroniqueur l'occasion d'esquisser quelques scènes de circonstance.

En voici une, en passant :

⁂

Chez la belle-mère.

Le gendre et sa femme entrent, la bouche fendue par un large sourire et alternativement se jettent dans les bras de la belle maman.

Le gendre. — Belle-maman, recevez ce cœur l'hommage de mes sentiments les plus affectueux.

La belle-mère. — Mais, mon gendre, merci de vos souhaits, malheureusement ma vieille bronchite me taquine fort.

Le gendre. — Bast ! vous êtes solide comme un pont neuf, vs tre bronchite vous aura quitté avant le printemps.

La belle-mère. — J'ai aussi mon asthme qui m'inquiète.

Le gendre (avec un sentiment de satisfaction mal déguisé). — Vraiment !

La belle-mère. — J'ai par instant des étouffements.

Le gendre. — C'est sans importance. Ces choses-là arrivent à tout le monde.

La belle-mère. — Et puis, mes 55 ans me donnent des idées noires.

Le gendre. — Peuh ! les idées noires ça passe avec le temps.

La belle-mère. — Je m'ennuie tant. Vous ne venez jamais me voir.

Le gendre. — Il faut en accuser mes nombreuses occupations. Et puis, ma femme et moi nous sommes rassurés sur votre compte. Vous êtes d'une verdeur admirable.

La belle-mère (soupirant.) — Vous trouvez !

Le gendre. — Tout le monde le constate.

La belle-mère. — Ça c'est gentil de votre part de me dire ces belles choses.

Le gendre (la main sur le cœur, les yeux attendris). — Je les dis sincèrement.

La belle-mère. — Alors, vous pensez que je ne serai pas trop ridicule ?

Le gendre. — Ridicule, vous ? impossible. Du reste, pourquoi seriez-vous ridicule.

La belle-mère. — C'est que j'ai l'intention de me remarier.

Le gendre. — Hein !

La belle-mère. — J'hésitais un peu ; toutefois, ce que vous venez de me dire décide.

Le gendre. — Mais vous n'y pensez pas.

La belle-mère. — Au contraire, j'y pense tout le temps.

Le gendre. — Vous allez faire rire de vous.

La belle-mère. — A quel point de vue ?

Le gendre. — Vous approchez de la soixantaine à ce que je crois.

La belle-mère (vivement). — Cinquante cinq ans seulement.

Le gendre. — Vous avez un asthme, des étouffements.

La belle-mère. — Cela arrive à tout le monde.

Le gendre. — Une bronchite chronique.

La belle-mère. — Elle sera passée au printemps.

Le gendre. — Vous êtes un peu, — pardon du mot — décatie.

La belle-mère. — Je suis d'une verdeur admirable, vous m'avez même dit tout à l'heure que tout le monde le constatait.

Le gendre. — Décidément, vous êtes une vieille toquée.

La belle-mère. — Et vous, un insolent.

Le gendre. — J'espère que la réflexion vous fera changer d'avis.

La belle-mère. — Elle m'en fera si peu changer que je vous invite à assister dans un mois à ma messe...

Le gendre. — D'enterrement ?

La belle-mère. — De mariage, Monsieur (avec ironie) en attendant l'autre.

Le gendre (sortant). — J'attendrai l'autre.

La belle-mère est prise d'une quinte de toux provoquée par l'excès de l'indignation. (Rideau).

⁂

Pour terminer, citons l'amusante coquille parue dans la *Cocarde* d'hier soir jeudi :

« Le *Journal officiel* a publié le décret qui fonde l'Ecole supérieure de guerre de la flotte.

La direction est confiée au contre-amiral Fournier, et cette nomination d'un homme qui s'est toujours tenu en dehors de la politique et qui a été l'ennemi acharné de la vieille école de la marine, cette nomination est de nature à causer une véritable révolution dans le monde des **animaux**.

Pasaaimade pour la marine, la *Cocarde*.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Échos et Nouvelles

Henri VIII, de Saint-Saëns, vient d'être donné à la Scala de Milan avec le plus grand succès, devant une salle splendide.

⁂

Un amateur Berrois vient d'acheter chez un brocanteur un prie-Dieu 50 francs, un superbe Tiffen dont il demande aujourd'hui un demi-million.

⁂

A Liverpool, on vient de mettre en service deux pompes, les plus puissantes qui soient au monde. Elles lancent horizontalement un jet de 150 mètres de longueur.

⁂

Un incendie vient de détruire les superbes arbres de Saint-Sébastien, bien connus des aficionados du Midi.

⁂

Un des hippopotames du jardin zoologique de Berlin vient de mourir. L'autopsie a démontré que ce pachyderme a succombé aux suites de l'ingestion d'un ballon d'enfant, qui s'était égaré dans son enclos.

L'AFFAIRE ARTON A LONDRES

Le *Figaro* publie un télégramme de Londres d'après lequel l'affaire Arton serait plaidée devant la cour du banc de la Reine le 11 janvier prochain, jour de la rentrée des tribunaux.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil de Cabinet

Paris, 2 janvier. — Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil de Cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Bourgeois.

La rentrée des Chambres

Ils se sont occupés principalement des divers projets qui doivent venir en discussion devant la Chambre à l'ouverture de la session ordinaire.

La situation au Transvaal

Le Conseil s'est ensuite occupé de la situation du Transvaal. Le gouvernement suit avec attention la marche des événements et se préoccupe de la sauvegarde des intérêts français.

La police sanitaire maritime

M. Bourgeois a soumis à ses collègues le texte du décret sur la réglementation de la police sanitaire maritime. Ce décret, qui doit entrer incessamment en vigueur, édicte un certain nombre de mesures ayant pour but la suppression des quarantaines. Le service sanitaire serait installé à bord des bâtiments et fonctionnerait pendant toute la durée de la traversée.

La Présidence du Sénat

Paris, 2 janvier. — Le Sénat aura à la rentrée à nommer un nouveau président, l'état de santé de M. Challemel-Lacour l'obligeant à se retirer après trois années d'exercice de ces hautes fonctions. Le choix de son successeur ne semble pas facile à trouver dès abord tant l'on sait combien le rôle du président du Sénat peut devenir considérable.

Il est, en effet, le second personnage de l'Etat. Il exerce le pouvoir exécutif pendant la vacance de la présidence de la République et préside de droit le Congrès. On doit donc choisir un homme inattaquable sous tous les rapports et jouissant d'un certain prestige.

Les compétitions n'en sont pas moins assez nombreuses, soit qu'elles soient posées par les individualités elles-mêmes, soit qu'elles le soient par des groupes de la Chambre haute. Voici les noms qui sont mis en avant. Citons d'abord trois des vice-présidents du Sénat : MM. Magnin, Décembre et Peyrat. Viennent ensuite : MM. Waldeck-Rousseau, Constans et Loubet. En tout, six. Les trois candidats qui nous paraissent avoir le moins de chances sont : M. Constans, qui n'a pas réussi au Sénat ; M. Bérenger, un centre-gauche qui touche au centre-droit ; M. Loubet, que l'affaire Arton a quelque peu compromis.

Par contre, M. Magnin a beaucoup d'amis. M. Waldeck-Rousseau est très sympathique aux modérés, et M. Peytral, qui a obtenu un ministère remarquable, se voit fort soutenu par les radicaux. Contre M. Magnin, on fait remarquer qu'il ne se présente à la présidence du Sénat que parce qu'il est fort de renommée, à cause du projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, au poste grassement rétribué de gouverneur de la Banque de France, La République le combattra décidément. A tort ou à raison, on donnerait une signification de lutte et de combat à la nomination de M Waldeck-Rousseau. Quant à M. Peytral, on sait qu'il est avancé et, de plus, partisan de l'impôt sur le revenu.

Néanmoins, nous le répétons, c'est un des trois derniers qui décrochera la timbale. Et il y a des malins qui parient pour l'honorable sénateur des Bouches-du-Rhône.

En effet, il n'est pas dans l'habitude du Sénat ni de considérer sa présidence comme une nouvelle sinécure, susceptible de dédommager M. Magnin, ni un poste de combat qui permettrait à M. Waldeck-Rousseau de résister aux cabinets radicaux dont l'ère vient de s'ouvrir avec le ministère Bourgeois. M. Peytral est bien vu de ce dernier qui lui a demandé son concours au moment de sa formation. Sa nomination serait accueillie avec faveur de la majorité de la Chambre avec laquelle la majorité du Sénat, toujours sage et prévoyante, n'aime pas les conflits.

T. H.

La pseudo liste des 104

RETOUR ET FUITE de Vitrac-Desroziers

Paris, 2 janvier. — On sait que toutes les personnes impliquées dans cet imbroglio se semblaient d'accord que sur un seul point, rejeter les responsabilités sur M. Vitrac-Desroziers qui, dirait-on avait pris la fuite. Mais voici que la veille du jour de l'an, dans la soirée, M. Vitrac-Dnsroziers est revenu tout à coup de Belgique où il était allé, dit-il, pour une simple affaire, et, à son tour, il rejette toutes les responsabilités sur les autres : il n'a rien dit, rien fait, rien donné, rien reçu, etc. Voici d'ailleurs, la lettre qu'il a écrite à notre confrère le *Matin*, dès qu'il est rentré à Paris :

Monsieur le directeur.

Le moment est venu pour moi de m'expliquer catégoriquement sur les imputations qui ont été faites contre moi, à propos de l'affaire de la *France* :

Je ne connais aucune personne appartenant à ce journal.

Je n'ai reçu aucune somme d'argent pour une raison bien simple, c'est que je n'ai communiqué aucune liste à M. Pascal, contrairement à ce qu'on prétend.

Je n'ai pas l'intention de me dérober à la responsabilité de mes actes. Je suis parti pour la Belgique au lieu de rentrer immédiatement, que je n'ai pas à expliquer aujourd'hui. J'en suis revenu sur la menace d'une arrestation, ne voulant pas laisser supposer un instant que je me faisais le complice des mystérieux instigateurs de cette campagne.

Il est vrai que j'ai remis à MM. Barès et Pierre Denis une liste des 104. Cette liste est aujourd'hui entre les mains de M. Espinas.

Je n'ai plus qu'une seule chose à dire, c'est que j'ai pu prendre connaissance de cette liste, au mois de décembre 1892, dans le cabinet du haut fonctionnaire de la police politique, et que, plus tard, il m'a été permis de la contrôler avec celle que M. Drumont avait reçue de M. Andrieux.

Ceci doit être suffisant pour enlever toute supposition de falsification. D'ailleurs, je serai demain, à onze heures, chez M. le juge d'instruction, comme je le lui ai annoncé par dépêche de Bruxelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes sentiments distingués.

MAXIME VITRAC-DESROZIERS.

Une interview

Et dans une interview prise aussitôt après l'envoi de cette lettre, M. Vitrac ajoute :

Eh bien, c'est dans le bureau de M. Auger, chef de la première brigade des recherches à la préfecture de police (services politiques), alors que j'étais en de rares et même de très rares circonstances, que j'ai pris copie de cette liste, qui se trouvait sur sa table et que nous avions examinée ensemble.

Le seul chef que je n'aie pu savoir alors, c'est comment M. Auger avait pu s'emparer de ce papier. Mais il croyait à son authenticité.

Voilà pour la liste.

En ce qui concerne le cas spécial de la *France* il est faux que je lui sois communiqué une liste M. Pascal a-t-il pris copie de celle que j'avais remise à M. Barrès ? Je n'en sais rien. Mais j'ai refusé toute communication à M. Pascal. Du reste, dans la liste publiée par la *France* il y a des omissions et des changements, sur celle dont j'ai pris copie.

M. Pascal, sachant que j'avais brûlé la liste que ces possédais, voulut me demander seulement de confirmer la somme. Je répondis que j'en ai cité chefs tel la somme et non la mienne. Et j'affirme, je pourrai la prouver, que je n'ai pas reçu un centime de M. Pascal. Je n'ai jamais été en rapport avec aucun collaborateur de la *France*.

Pourquoi M. Pascal n'a-t-il donc pas dit la vérité ? Puisque la liste que j'ai copiée chez M. Auger est semblable à celle de M. Andrieux, et qu'il est certain qu'à quelques modifications près la liste de M. Pascal doit être la même puisqu'il a pu en prendre connaissance chez M. Barrès, pourquoi dissimuler quelque chose ?

Du reste, il va bien falloir maintenant qu'on s'explique sur la liste du Panama. J'avoue que c'est bien révolutionnaire que cette liste ait été publiée, mais ne vous semble-t-elle pas nécessaire ?

La fuite

M. Vitrac-Desroziers avait ajouté qu'il se rendrait hier auprès de M. Espinas ; mais il n'a pas été au Palais. Il n'est même pas rentré chez lui, 63, avenue de Clichy, hier soir. Bref, il a de nouveau disparu et il a écrit au *Matin* qu'il avait changé d'avis et qu'il voulait échapper aux annuls de la prévention.

Dans sa lettre, M. Vitrac-Desroziers fait encore intervenir un nouveau personnage.

Il déclare que l'écriture de la copie laissée par M. Pascal à la *France* est celle du haut fonctionnaire de la police connaissance, et que M. Pascal avait lui-même en sa présence copié la liste que lui, Vitrac, a remise autrefois à M. Auger.

« Du reste, la preuve indiscutable et sans appel que je vais donner de mon affirmation, c'est que, au moment où M. Martin perquisitionnait chez moi, il m'a demandé si M. Joseph Pascal en était informé. Et, en effet, M. Joseph Pascal en était informé et venait à l'improviste me voir, dans un but que j'expliquerai plus tard.

« A ce moment je venais d'être interrogé par M. Martin, qui a demandé à M. Joseph Pascal de bien vouloir lui donner à son tour quelques explications indicatives sur l'affaire en cours. M. Joseph Pascal a déclaré formellement à M. Martin que M. Colleville possédait de par lui, une liste et que le service qu'il avait demandé à M. Paul Pascal, c'était de la collationner avec celle que je détenais depuis longtemps. Je mets au défi M. Joseph Pascal de retracer sa déposition faite devant M. Martin, confirmée aux délégations judiciaires, et devant ses secrétaires.

« J'ajoute, que lorsque M. Pascal essaya vainement de me décider à lui livrer ma liste, dans le but évident de me faire endosser toutes les responsabilités d'une publication déjà décidée à l'avance, comme l'instruction l'a révélé, il avait invoqué comme argument irrésistible que le gouvernement était au courant des projets de son ami et le encourageait officiellement, et qu'ainsi mon intervention ne pourrait n'utiliser aucun ennui.

« Je n'ai donc pas à me défendre d'un délit se rapportant à une publication à laquelle je n'ai prêté aucun part, je l'affirme, et je n'insiste pas, me réservant de donner, à l'occasion, d'autres preuves de ce que j'avance.

« Je veux cependant bien préciser ce que je cherche pas, en ce moment, de dégager ma responsabilité en ce qui concerne la liste que j'ai remise, en 1894, à MM. Barrès et Pierre Denis. *Rien autre chose que de Cornélius Herz, ainsi que j'avais pu m'en assurer auprès de M. Drumont, qui l'a déclaré hier publiquement.* D'autres personnes seront là pour justifier ma bonne foi dans la divulgation personnelle que j'ai faite autrefois de cette liste à plusieurs personnes.

M. Vitrac-Desroziers invoque le témoignage de MM. Fernand Xau, directeur du *Journal*; Lucien Millevoye, directeur de la *Patrie* ; Gaston Lagrange, ancien directeur de la *Cocarde*, et ajoute :

« J'ai eu autrefois communication de la liste de Cornelius Herz dans le cabinet du haut fonctionnaire de la police politique, qui s'en rappellera sans doute.

« Par la suite, j'ai eu l'occasion de la remettre à M. Drumont et d'en confirmer l'exactitude avec celle qu'il tenait déjà de M. Andrieux.

« Voilà la vérité, je n'ai aucune raison pour la dénaturer, ce n'est l'intérêt de personne.

M. Vitrac-Desroziers déclare qu'après avoir consulté la nuit précédente *« un grand personnage politique très au courant de ce qui se passe »* il ne croit pas encore devoir se présenter devant le juge d'instruction ; il termine en disant que M. Pascal lui a dit, fait le conseil de mettre en cause M. Drumont, de rejeter toute la responsabilité de cette liste sur lui, et qu'au jour du procès il insistera sur ce fera plus complète par la publicité même de l'audience « sur toutes les manœuvres de cette étonnante affaire et qu'il pourra sans danger « s'il y a lieu, produire pour la défense commune d'intéressantes confidences. »

Chez le Juge d'instruction

M. Espinas a entendu aujourd'hui MM. Paul Pascal, Turquet, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, Auger, ex-chef de la 1re brigade de recherches, Lalou et Anbey.

M. PASCAL

M. Paul Pascal a répété au juge la déposition qu'il avait déjà faite, en précisant certains points de détail en la façon dont il s'était entremis pour fournir la liste publiée par la *France*.

M. TURQUET

M. Turquet, introduit ensuite dans le cabinet de M. Espinas, a raconté au magistrat que deux jours avant l'apparition de la première liste de la *France*, M de Colleville, qu'il connaissait depuis 15 ans, lui avait parlé de la publication projetée et sur son interrogation, lui aurait déclaré qu'il croyait à la parfaite authenticité de la liste. Il a ajouté qu'il aurait en vain cherché à dissuader M. de Colleville de publier la dangereuse liste.

M. AUGER

M. Auger a énergiquement protesté contre le récit fait par M. Vitrac-Desroziers concernant l'origine de la liste.

« C'est une nouvelle infamie à ajouter aux infamies déjà commises par M. Vitrac-Desroziers qui n'aurait aucune raison de me mettre en cause.

« J'affirme qu'il ment en prétendant avoir copié chez moi les noms composant sa liste, car je n'ai jamais eu en ma possession un document de cette nature.

« Jamais, je le répète, je n'ai passédé de liste vraie ou fausse et je me demande à quel mobile a obéi M. Vitrac-Desroziers en me faisant intervenir dans cette histoire. »

M. LALOU

M. Lalou a affirmé à tous ceux qui l'interrogeaient avant son entrée dans le cabinet du juge d'instruction, qu'il ne connaissait pas M. de Colleville et qu'il ne l'avait jamais vu.

Quant à M. Vitrac-Desroziers, il n'a nullement paru au palais et le bruit qu'il était retourné à Bruxelles après une courte apparition à Paris est donc confirmé.

M. de Colleville sera convoqué demain chez M. Espinas qui a signé ce soir le mandat de comparution le concernant.

UN CRIME A CARMAUX

Haine de gréviste

Carmaux, 2 janvier. — Une bagarre sanglante a eu lieu cette nuit dans la commune de Blaye, voisine de Carmaux.

Un verrier nommé Lamury qui avait continué à travailler pendant la grève et un mineur Vergnes, déjà condamné lors de la dernière grève, pour atteinte à la liberté du travail et violences sur la personne de Lamury, se sont rencontrés, une querelle a éclaté entre les deux hommes, Lamury a porté à Vergnes un violent coup de couteau au bas ventre, qui a fait une plaie béante à l'abdomen avec propulsion de l'épiploon à l'extérieur.

L'état de Vergnes est désespéré.

Le parquet d'Albi a commencé une information.

La commission arbitrale de la verrerie ouvrière est attendue ici ce soir ou demain. Il y aura à cette occasion une grande réunion publique.

Répression d'un acte de lâcheté

EN MER

Brest, 2 janvier. — Au mois de juin, un certain nombre de passagers français transportés par le vapeur anglais *Why-Not* furent abandonnés seuls en mer pendant un incendie qui se déclara à bord de ce bâtiment. Sur la plainte adressée au gouvernement britannique par notre ministre des affaires étrangères, le capitaine Wilkinson, commandant ce bâtiment, ainsi que son second ont été traduits pour répondre de cet acte devant le jour de Guernesey.

Le ministre de la marine vient de faire aviser les chambres de commerce des côtes de Bretagne et de Normandie que Wilkinson avait été condamné à six mois de travaux forcés et son second à deux mois de la même peine.

En prononçant l'arrêt, le magistrat anglais a blâmé de la façon la plus énergique la conduite de ces sauvagnons. « Par cet acte abominable, a-t-il dit, Wilkinson a traîné dans la boue le nom de l'Angleterre et soulevé la réprobation générale par une conduite indigne d'un marin britannique. » Admonant au second du bâtiment, il a ajouté qu'il ne serait altéré l'admiration du monde civilisé si, en présence de la déposition du capitaine, il s'était montré à la hauteur des circonstances.

TRISTE AFFAIRE

Un officer d'administration détrousseur de cadavres

Port-Vendres, 2 janvier. — Lorsqu'arrive ce jour à Port-Vendres l'affreté *Amérique*, on apprit qu'un officier se trouvait à bord étroitement surveillé, car il était, disait-on, passible d'une peine disciplinaire de la plus haute gravité.

En effet, cet officier ne fut débarqué qu'après tous les autres rapatriés dirigés sur les hôpitaux de Perpignan et d'Amélie-les-Bains, et un capitaine fut spécialement envoyé pour le conduire, sous la garde de deux soldats, à la prison militaire de la ville.

Malgré l'insistance que mirent les reporters à essayer de découvrir les noms de cet étrange passager et l'accusation précise qui pesait sur lui, les autorités militaires — et nous comprenons fort bien leur réserve — restèrent impénétrables. Le bruit courut seulement qu'il agissait d'un capitaine-trésorier, soupçonné d'irrégularité dans la tenue de sa caisse.

La vérité, que nous sommes parvenus à connaître en interrogeant un certain nombre de rapatriés, est beaucoup plus pénible. Le prisonnier, détenu à la citadelle de Perpignan, n'est, en effet, inculpé de rien moins que d'avoir détroussé les soldats morts à Madagascar, et le produit de ses vols se monte à plusieurs milliers de francs.

Cet individu, dont nous tairons le nom, est Corse, et était officier d'administration adjoint de première classe à l'hôpital n° 3, à Suberbieville.

Il recevait des mains des infirmiers de son hôpital toutes les sommes que ceux-ci trouvaient en possession des morts et des hommes déjà morts (ils étaient nombreux), que ramenaient les convois du corps expéditionnaire, et, au lieu d'inscrire ces sommes au compte des soldats, pour être rendues à leurs familles, il se les appropriait.

Sa rapacité était telle qu'il de s'emparait pas seulement de l'argent, mais dérobait encore les bijoux qui lui étaient remis : on a trouvé en sa possession plusieurs montres en or, volées de la sorte.

Cet officier indigne ne volait pas pour satisfaire des besoins ou des passions immédiates ; il accumulait de l'argent pour le retrouver plus tard.

Chaque mois, bien que sa solde ne fût pas supérieure à 300 francs, il trouvait le moyen d'envoyer une somme de plus de 1.000 francs en France.

Incendie à la préfecture de Nancy

Trois victimes

Nancy, 1er janvier. — Ce soir, vers 7 heures, un incendie a éclaté, à la préfecture, dans les appartements particuliers de M. Stehelin, préfet de Meurthe-et-Moselle.

Le bâtiment de la préfecture est totalement détruit. Les bureaux où sont les archives ont pu être sauvés.

On noyait les décombres, quand une cheminée, sise sur le bord de la toiture, est tombée tout à coup, en même temps que des pierres arrachées du mur. Trois hommes ont été atteints ; ils sont grièvement blessés, sinon morts.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

ASSASSIN DE SON BEAU-FRÈRE.

Toulouse, 2 janvier. — Ce matin, à la suite d'une discussion d'intérêts, le nommé Paul Rigall, âgé de 40 ans, tua son beau-frère, François Bousquet, à coups de pioche, dans les champs, à la Pensa, canton de Mirevoix. Le Parquet de Pamiers s'est transporté sur les lieux. Le meurtrier a été arrêté et confronté avec le cadavre de la victime. Il a fait des aveux complets.

AGRESSION CONTRE UNE SENTINELLE.

— Toulon, 2 janvier. — Une sentinelle du 111e de ligne, en faction à la poudrière a été assailli par un inconnu qui, se ruant sur elle, l'arrêta désarmée et blessée avec son propre fusil Lebel.

La sentinelle a été conduite à l'hôpital, mais son récit est considéré comme suspect.

DEUX CRIMES HORRIBLES.

— Saint-Brieuc, 2 janvier. — Deux crimes viennent d'être commis dans les environs de Saint-Brieuc.

A Ville-Noinans, le nommé Jean Levey a frappé d'un coup de couteau et a blessé grièvement M. Josse, son parrain. Levey a été arrêté.

A Langueux, la fille Joffrain, aidée de son mari, a assassiné sa mère. Ils ont été arrêtés.

Nouvelles étrangères

VIOLATION DU TRANSWAAL

par les Anglais

Le territoire envahi

Cacetown, 30 décembre. — Un groupe de Uitlander ayant adressé samedi, une lettre au docteur Jameson, commandant les forces de la compagnie anglaise sud-africaine à Maseking (Bechuanaland) lui expliquant leur situation à Johannesburg et lui demandant de venir à leur aide.

M. Jameson a passé hier la frontière du Transwaal près de Mafeking à la tête de 700 hommes.

Il est passé à Malmani, à 5 heures ce matin. — On mande de Pretoria :

Des hommes armés, appartenant également à la Chartered Company, ont passé la frontière à nuit dernière.

Le gouvernement est décidé à repousser les agresseurs par la force.

Une rencontre entre les Boërs et les hommes de la Chartered Company est attendue pour demain.

Une révolte a éclaté à Johannesburg.

La situation à Johannesburg

Johannesburg, 31 décembre. — Une grande agitation règne en ville par suite de l'arrivée d'un certain nombre de cavaliers boers qui se promènent dans les rues.

Samedi dernier, au théâtre du Standard, pendant la représentation d'*Orphée*, l'orchestre ayant joué l'hymne national du Transvaal, il s'ensuivit de violentes protestations qui ne cessèrent que lorsque les musiciens exécutèrent le *God save the Queen*.

Dans un grand meeting, organisé par les Uitlanders, le président a proposé de former des compagnies à cheval et des compagnies à pied.

A l'issue du meeting, tous les assistants ont chanté le *God save the Queen*.

Les Allemands font circuler une pétition dans laquelle ils expriment leur dévouement au président Kruger et lui promettent leur appui.

Le docteur Jameson désavoué

Londres, 2 janvier. — Les directeurs de la Compagnie anglaise du Sud-Africain, après réunion du Conseil ont ce aujourd'hui une entrevue avec M. Chamberlain, au ministère des colonies.

Sur la demande qui leur a été faite, en conformité de l'article 68 de l'acte de concession, ils ont établi immédiatement à l'administrateur de la Compagnie à Cap-Town pour lui enjoindre d'avertir sans délai le docteur Jameson que la Compagnie désavouait formellement son entreprise et s'y opposait et qu'il eût à quitter sur le territoire d'opération de la Compagnie.

On démend d'une façon absolue que le duc de Fife, l'un des directeurs, ait rompu les relations avec *La Chartered Company*. Le duc assistait aujourd'hui à l'entrevue de ses collègues avec M. Chamberlain.

Bruits de défaite

Londres, 2 janvier. — Le bruit court ce soir à Londres que le docteur Jameson a été défait par les Boërs en dehors de Johannisburg et complètement batti, qu'il a dû immédiatement repasser la frontière.

Intervention de l'Allemagne

Berlin, 2 janvier. — La *Gazette de Cologne* annonce que le gouvernement allemand a demandé officiellement au gouvernement anglais quelles mesures il compte prendre à la suite de l'irruption dans le Transvaal de bandes armées pour rétablir l'état de paix qu'implique le droit des gens et qui déterminent les traités internationaux.

Les Italiens en Afrique

Rome, 2 janvier.— Voici les pronostics que l'on faisait il y a deux jours, d'après le *Secolo*, dans les cercles militaires, sur la situation en Afrique :

D'après les dernières dépêches, un combat est imminent s'il n'a pas déjà eu lieu. Le général Baratieri, voyant que les Choans cherchent à avancer en évitant toutefois Adigrat, pour aller à la rencontre de nos colonnes de renfort, attaquera probablement lui-même l'ennemi avec ses colonnes mobiles.

Il peut aussi se faire que le général en chef donne aux renforts l'ordre de se concentrer à Asmara et d'une manière générale de se placer en défense.

Le ministre de la guerre vient d'ordonner la formation de dix nouveaux bataillons destinés à l'Afrique.

La *Tribuna* dit que Makallé est armé de quatre canons de siège, a un double mur d'enceinte et possède des vivres en abondance.

Adigrat est absolument imprenable. Cette place forte possède 27 canons.

Rome, 2 janvier. — Quatre mille hommes de renfort sont arrivés à Asmara. Le restant des renforts est destiné à Adigrat.

La concentration des troupes, des approvisionnements, des armes et des munitions continue à Naples.

Rome, 2 janvier.— Suivant une version qui paraît prendre une certaine consistance, le prince Gonfa-Dorgis, neveu de Ménélick serait prétendant au trône d'Abyssinie à l'instigation des gens intéressés à voir augmenter le démembrement entre Ménélick et les rois.

VERSION ITALIENNE de l'histoire des princes abyssins

Rome, 2 janvier. — On est sans nouvelles ici des jeunes princes abyssins enlevés en Suisse. On a fait peut-être confusion avec le fait suivant :

Trois jeunes Abyssins faisaient leurs études au collège militaire de Florence. Lorsque se produisit la nouvelle de l'attaque en Afrique, le docteur Traversi fut chargé de renvoyer ces jeunes gens en Abyssinie par mesure de prudence, leur présence dans le collège pouvant donner lieu à des scènes regrettables.

Le docteur Traversi embarqua les Abyssins à Naples à bord du paquebot *Bosforo*.

DÉPART D'UN CUIRASSÉ

Rome, 2 janvier. — Le cuirassé *Bausan*, battant pavillon du contre-amiral Caffaro, quittera la Spezzia aujourd'hui, se rendant à Tarente et de là en Crète.

Un bel exemple

Mulhouse, 2 janvier. — M. Alfred Engel, en prenant hier sa retraite dans la maison Dollfus, Mieg et Cie, a fait distribuer cent mille francs aux ouvriers.

VICTOIRES DES ESPAGNOLS A CUBA

Madrid, 2 janvier. — Une dépêche officielle de la Havane annonce que le général Gammite a battu à Matanzas les forces insurgées commandées par Maximo Gomez et Macco.

Les Espagnols ont eu deux officiers et quatre soldats tués. Les pertes des insurgés ont été importantes.

Les colonnes espagnoles marchent à la rencontre des insurgés et avancent dans la province de la Havane. La bande insurgée commandée par Rebolta a été battue. Elle a eu deux morts.

LA BELGIQUE

MORT DE M. FRÈRE-ORBAN

Ministre d'Etat de Belgique

Bruxelles, 2 janvier. — M. Frère-Orban, ministre d'Etat, est mort cette nuit à Bruxelles, après une longue agonie.

Le célèbre homme d'Etat belge avait dirigé pendant un demi-siècle la politique du parti libéral modéré en Belgique. Son nom restera attaché à de nombreuses réformes accomplies par son gouvernement, car, comme on le sait, il fut chef du cabinet à plusieurs reprises. Sa présence au pouvoir alterna avec celle de feu Malou.

C'était un orateur très éloquent et très entiné. Plusieurs de ses discours-programmes sont des modèles du genre.

Un des incidents les plus importants, le dernier de sa carrière politique, fut l'échange de vues diplomatiques avec le Vatican, qui donna lieu à rappel du ministre de Belgique auprès du Saint-Siège. Le gouvernement belge, en